

Version janvier 2017

FORMULAIRE 8

Demande d'intervention pour un accueil familial

Ce formulaire est composé de 2 parties :

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous) pages 1 à 2

PARTIE 2 – Formulaire de demande (à envoyer au Service PHARE) pages 3 à 6

o o o

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous)

Certains services d'accompagnement proposent un accueil en famille, pour une journée, un week-end ou pour plus longtemps.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accueil familial, vous pouvez vous adresser à l'un de ces services d'accompagnement. Il vous précisera les démarches à réaliser.

Vous trouverez la liste de ces services à Bruxelles sur notre site internet www.phare.irisnet.be
Le Service PHARE peut aussi vous envoyer la liste des services.

IMPORTANT :

Si vous êtes domicilié à Bruxelles et que vous n'avez pas encore été admis (inscrit) au Service PHARE, vous devez d'abord demander votre inscription.

Pour cela vous devez :

- compléter le FORMULAIRE 1 (demande d'admission),
- faire compléter par un médecin de son choix le FORMULAIRE 2 (document médical),
- et envoyer ces deux formulaires au Service PHARE.

Ces documents doivent être transmis préalablement à l'accueil familial, ou au plus tard le jour de cet accueil.

ATTENTION :

- **La date d'envoi de ce FORMULAIRE 1 est très importante.** C'est seulement à partir de cette date que le Service PHARE pourra éventuellement vous accorder une intervention.
- **Pour être traitée par le Service PHARE, votre demande doit absolument être signée par la bonne personne : lire les pages 3 et 4.**

Partie 2 – Votre demande d'intervention

Cette partie reprend vos données personnelles et précise votre demande pour un accueil familial.
Le service d'accompagnement doit aussi signer cette partie 2.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du Service PHARE :

www.phare.irisnet.be

C'est le service d'accompagnement qui envoie votre demande d'intervention complétée et signée au Service PHARE :

- soit par courrier envoyé à l'adresse suivante :
Service PHARE - rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles
- soit en le déposant à la même adresse
- soit via l'adresse électronique suivante : formulaires.phare@spfb.brussels

Si vous avez des difficultés pour compléter ce formulaire ou si vous souhaitez des explications, une personne du Service PHARE peut vous aider.

Pour nous trouver et rencontrer une personne du Service PHARE :

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Le service est ouvert au public le matin de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le service est fermé le mercredi.

Vous pouvez demander un rendez-vous en dehors de ces heures.

Pour poser des questions par téléphone, fax ou courriel :

 02 800 82 03 : tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Fax 02 800 81 20

 info.phare@spfb.brussels

Informations relatives à la protection de la vie privée

Toutes les données à caractère personnel reprises dans le présent document sont traitées dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous disposez du droit de consulter les informations qui vous concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le service responsable du traitement (Service PHARE – rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles).

FORMULAIRE 8

Demande d'intervention pour un accueil familial

PARTIE 2 – Formulaire de demande

Cette partie concerne l'accueil familial d'une personne handicapée organisé par un service d'accompagnement agréé par le Service PHARE, que la personne soit domiciliée en Région bruxelloise, en Région wallonne ou en Région flamande.

Elle doit être complétée et signée par le service d'accompagnement et par la personne.
Le service d'accompagnement l'envoie au Service PHARE.

1. IDENTITE : COORDONNEES DE LA PERSONNE INSCRITE

Nom : Prénoms :

Date de naissance : / / Homme Femme

N° national : -

N° de dossier au Service PHARE : AWIPH : VAPH :

Domicile : N°:

Code postal : Commune :

 GSM :

Courriel :

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE QUI SIGNE LA DEMANDE

Cochez la bonne case :

La personne est mineure :

- son représentant légal est le père, la mère ou le tuteur
→ signature du représentant légal
- sous la protection d'une décision d'un juge de la jeunesse
→ signature du représentant légal et / ou du juge de la jeunesse

La personne est majeure :

3. elle ne fait l'objet d'aucune mesure de protection → signature de la personne
4. elle est sous minorité prolongée → signature du représentant légal
5. elle bénéficie d'une protection judiciaire (décision d'un juge de paix) visant la gestion des biens **et** les droits individuels de la personne → signature de l'administrateur
6. elle bénéficie d'une mesure de protection visant uniquement la gestion des biens → signatures de la personne et de l'administrateur ou du mandataire
7. elle bénéficie d'une dispense de signature définitive ou temporaire → fournir une copie recto-verso de la carte d'identité ou de l'attestation médicale

TOUJOURS joindre le mandat ou la décision de justice

Précisez les coordonnées du représentant légal, du juge de la jeunesse, du mandataire ou de l'administrateur :

Nom : Prénom :

N° national : - Date de naissance : /.... /.....

Adresse : N°

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel : Lien avec la personne :

Tout changement au niveau des informations mentionnées ci-dessous doit être communiqué immédiatement au Service PHARE.

3. COORDONNEES DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Nom du service :

Gestionnaire du dossier :

Fonction :

Adresse : N° :

Code postal : Commune :

 GSM Courriel :

4. Veuillez expliquer les raisons qui motivent la demande d'accueil familial :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'autorise l'enregistrement et le traitement des données personnelles me concernant ou concernant la personne que je représente légalement, dans le cadre défini par le Service PHARE aux seuls fins d'intervention relative à l'accueil familial (Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données personnelles).

Je dispose du droit de consulter les informations qui me concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le service responsable du traitement (Service PHARE - rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles).

Je demande que la personne ou le service indiqué ci-dessous reçoive une copie de la décision qui sera prise par le Service PHARE :

.....
.....
.....

**Relisez les informations des pages 3 et 4 pour vérifier par qui votre demande doit être signée pour être valable.
N'oubliez pas de joindre, le cas échéant, le mandat ou la décision de justice.**

Signature de la personne

Signature du Représentant légal, du Juge de la Jeunesse, de l'Administrateur ou du Mandataire

lu et approuvé

lu et approuvé

Date :

Date :

Signature du service d'accompagnement :

lu et approuvé

Date :